

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
CANTON ROMORANTIN-LANTHENAY
COMMUNE ROMORANTIN-LANTHENAY

OBJET : Libertés Publiques et pouvoirs de Police –
Autres Actes Réglementaires –
Stationnement interdit rue du Grenier à Sel

N°461/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, ses décrets et arrêtés d'application ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement rue du Grenier à Sel, afin d'assurer la sécurité publique ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Une interdiction de stationner est instaurée rue du Grenier à Sel.

ARTICLE 2 – Le stationnement de tout véhicule, en dehors des emplacements délimités, est considéré comme gênant et constitue une infraction au sens de l'article 417-10 du Code de la route. Il pourra être procédé à la mise en fourrière immédiate des véhicules gênants.

ARTICLE 3 – Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 – Toutes dispositions contraires résultant d'arrêtés antérieurs sont abrogées.

ARTICLE 5 – Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte, transmis au représentant
de l'Etat le

18 AOUT 2026

publié ou notifié

informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de sa notification ou
publication. Le Tribunal Administratif peut être
saisi par l'application informatique « Télérecours
citoyens » accessible par le site internet
<http://www.telerecours.fr> »

Fait à ROMORANTIN-LANTHENAY, le 17 Juillet 2026

Par délégation du Maire
L'Adjoint



M. Claude NAUDION